

BULLETIN D'INFORMATION

A.D.E.P.R.A.



Responsable de rédaction : BIRTEL Helmut
Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Alentours
75 avenue de Schoeneck -- 57540 Petite-Rosselle

LA PART DU CIVISME ... entre décideurs et citoyens

Avoir une démarche citoyenne, voilà un argument avancé par un élu lors d'une réunion avec les associations. Nous disons chiche, mais avant cela il faudrait peut être expliquer le sens des mots qui sont employés.

Le principe citoyen mis en avant dans le traitement d'un problème nécessite une explication sur le vrai sens que l'on veut donner à ce mot. Il est lié et intégré à la notion de citoyenneté.

La citoyenneté elle, est le fait pour une personne, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu comme membre d'une cité, d'une société nourrissant un projet commun auquel ils souhaitent prendre une part active.

« On ne naît pas citoyen, on le devient ... »

La citoyenneté comporte des droits civils et politiques et des devoirs civiques définissant le rôle du citoyen dans la société et face aux institutions.

CIVISME

L'intercommunalité permet la mise en commun des compétences et les capacités, ainsi que les moyens. En cela sa politique doit être une politique de solidarité au profit de tous. Cette solidarité, bien comprise et acceptée s'appuie sur le civisme.

le civisme est le respect et le dévouement à l'égard de la "chose publique". Il relève de la sphère publique.

Toutefois, il est plus aisé de dénoncer l'incivisme que de définir le civisme.

De fait, le civisme n'engage pas seulement une relation "verticale" du citoyen à l'égard des dirigeants, mais aussi une relation "horizontale" entre l'ensemble les citoyens. Les deux rapports s'impliquent réciproquement. Contribuer à faire respecter les droits de certains et, par conséquent, contribuer à obliger certains autres à respecter leurs obligations, c'est travailler indissolublement pour les citoyens

Le "vivre ensemble" en société implique un respect mutuel qui engage la relation de confiance nécessaire

La relation de confiance quant à elle, permet de relier, en un cercle vertueux, la population et ceux qui actionnent les leviers de commande.

L'incivisme, dans la mesure où il est la négation « du vivre ensemble dans le respect mutuel », est condamnable

SOMMAIRE

- Editorial
- Action déchets verts – suite
 - --Réunion Publique
 - --Lettre CATADM au président de la Commission d'Agglo
- Réunion du GIAM à Rosselle
 - Ennoyage--Suivi du réservoir minier—Pompage Gazomètre
 - Bassins à schlamms du schlamms du St. Charles et Simon
 - Action Juridique
- Animations Estivales
- Incendie à RECYLUX
- Le Sénat et le droit à l'eau
- Nostalgie Retro
- Vœux 2012

Le tri couleur, pas compliqué !



Mais, ne manquerait-il pas un sac pour les déchets verts ?



La collecte des déchets verts

Exemple de ce qui est fait dans ce domaine dans certaines communes d'Ile de France

De la première semaine d'avril à la dernière semaine de novembre, les déchets verts (tontes, feuilles, tailles, fleurs...) sont collectés une fois par semaine. Ces déchets sont ensuite acheminés sur une des plates formes de compostage d'Ile de France.

Des sacs de papier destinés à cette collecte sont distribués fin mars dans les pavillons disposant d'un jardin. Pour le traitement des déchets verts, il est impératif d'utiliser des sacs en papier recyclable, tout autre sac sera refusé. Vous pouvez aussi, déposer vos branches (7cm de diamètre maximum) en fagots (d'un mètre de long maximum) à côté de vos sacs

Monsieur le Président

Préambule

Nous prenons acte de votre courrier du 08 novembre 2011 adressé aux maires de la Communauté d'agglomération de Forbach.

Nous tenons tout d'abord à vous rappeler, comme nous l'avons reprecisé en préambule au moment de la présentation de la délégation, que cette demande était faite dans le cadre de la CATADM (**Coordination des Associations pour un Traitement Alternatif des déchets Ménagers**)

La présentation des membres s'étant, par ailleurs, faite avec la mention de leur appartenance à l'Association qu'ils représentaient, à savoir : l'ADEPRA, L'ADELP, le GECNAL, la CLCV de Stiring-Wendel et de Rosbrück. D'autre part, le relevé de présence que vous avez fait circuler mentionne également cette représentation.

Sur la forme :

Vous y relatez de façon assez lapidaire l'entretien que nous avons eu et qui se voulait pourtant constructif.

Ont été évoqués les problèmes et difficultés rencontrés, depuis la mise en place du tri couleurs, par les habitants dans différentes communes suite à l'arrêt du ramassage des déchets dits verts : coupe de haies, branchages, tontes de gazon, ramassages des feuilles, notamment celles des platanes de la voie publique qui se retrouvent dans les jardins et sur les trottoirs. Tous ces produits étaient initialement récupérés dans la collecte hebdomadaire.

Nous avons proposé que ces collectes puissent se faire par les communes demanderesse de façon ponctuelle. Sachant que les coupes de haies ne se faisant généralement que deux fois l'an, au printemps et en automne, quand aux tontes de gazon qui ne devraient pas dépasser une dizaine/an, différentes solutions ont été évoquées notamment la fourniture de sacs de 100 litres en papier Kraft donc biodégradables qui pourraient être remplis et stockés jusqu'à ce qu'il y ait assez de matière à collecter dans la commune. Nous vous avons remis à cet effet une documentation de presse qui présente ce service.

Nous avons admis que toutes les communes ne sont pas confrontés aux mêmes problèmes et que l'on pouvait adapter des solutions différentes au cas par cas. Le pire était de ne rien faire pour les personnes âgées ou handicapées n'ayant pas de voiture ou pas de remorque, ou de les obliger néanmoins d'apporter eux même ces déchets à une déchèterie éloignée de leur lieu d'habitation. La réponse qui nous fut donnée, reprise dans votre lettre, était que les personnes n'ayant pas de moyens de locomotion fassent appel à des associations d'aide à la personne. Nous avons fait remarquer que de plus en plus de personnes âgées ont juste de quoi vivre, pour ne pas dire survivre, et ne peuvent matériellement pas recourir à des services payants.

Sur le fond

Le démarrage en septembre du Centre de Méthanisation des déchets fermentescibles vient compléter la panoplie développée par le SYDEME pour un traitement valorisant des déchets ménagers.

La CATADM (Coordination des Associations pour un traitement Alternatif à l'Incineration des Déchets Ménagers) initiatrice, constate avec satisfaction l'aboutissement d'une idée que nous défendions ardemment au coté du SYDEME.

Cependant pour nous, comme pour une très grande majorité de la population concernée par le tri sélectif couleurs, la notion de prise en charge des déchets reste incomplète, voire sujet de mécontentement, tant que les déchets verts issus des tontes de gazon et du taillage des haies ne seront pas pris en compte collectivement.

Nous constatons que la notion de civisme, nécessaire pour sortir du tout jetable et aller vers une valorisation optimale des déchets, que nous avons pourtant jusqu'alors essayé de construire ensemble, commence à être de plus en plus battue en brèche à cause de l'incompréhension et du refus d'entendre. Le civisme ne peut se concevoir de façon acceptable que si chacun fait un pas vers l'autre. Il y a toujours un terrain d'entente possible si l'on veut bien le chercher.

Aussi nous réitérons notre demande pour qu'une solution de prise en charge globale et collective puisse être trouvée.

Veillez agréer Monsieur le Président, ...



Les signataires :

Pour l'ADEPRA
Le Pdt. H. BIRTEL

Pour l'ADELP
le Pdt, Michel KASPAR

Pour le GECNAL
WOJTECKI Daniel

Pour la CLCV Stiring-Wendel
Bernard STENGEL

Pour la CLCV de Rosbruck
Le V.Pdt. SCHEIDT Norbert

REUNION PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2011 (R.L. du 30.10.11)

Bouwi et Elfriede : « On se moque des gens »

Résidant rue de Schoeneck, Bouwi et Elfriede Hutzel, couple de retraités ne s'offense pas contre ce tri multiflux, mais contre le fait obligeant aux administrés de ramener eux-mêmes les déchets verts, et ce avec une certaine ironie, faisant remarquer : « On pourrait instaurer un semblant de slogan : Petite-Rosselle ville fleurie ou... jaunâtre en automne ! Telles les tonnes de feuilles jonchant rues et trottoirs actuellement ». Et Bouwi de souligner : « Les années passées, entres voisins et amis, nous avions nettoyé ensemble la route, et ce dans la bonne humeur. Aujourd'hui nous balayons tout sur la route en attendant le passage de la balayeuse ». Et son épouse Elfriede de marteler : « Vous savez, la balayeuse préfère passer en ville où il n'y a pas ou que peu de feuilles, qu'ici



Chez les Hutzel, comme chez bon nombre de Rossellois, le ton monte. Photo RL

dans nos quartiers. Je pense qu'on se moque des gens, en leur demandant de ramener les déchets verts à la déchetterie ».

Chose que le maire n'approuvait pas, puisque le premier magistrat répondait que les tracés de la balayeuse étaient bien définis.

Jean Lang : « Parler écolo »

L'intervention de Jean Lang de Forbach, venu en bon citoyen, mérite d'être citée. C'était d'ailleurs une vision réelle des faits : « On demande aujourd'hui aux habitants par centaines de venir déposer les déchets verts à la déchetterie, rendez-vous compte des voitures et la queue devant la déchetterie. Et le côté écologique ? Et les gaz d'échappement de toutes ces voitures ? C'est insensé Monsieur le maire ! ».

Gérard Mittelberger a répondu qu'un camion circulant dans la localité, cela serait pareil au niveau teneur en CO2. Là, la vision des choses ne fut pas la même. Dommage, car le Forbachois avait mis le doigt dans le mille. Le côté écolo ! L'aurait-on oublié ou négligé ici ?



Jean Lang, venu en voisin, a laissé entrevoir un problème pas pris en considération jusqu'à ce jour. Photo RL



Adepra et municipalité, dans l'attente de trouver solution au problème. Photo RL



Photos et extraits de la réunion publique du 28 octobre 2011 à Petite-Rosselle DECHETS VERTS --- POUR UN RAMASSAGE SPECIAL PONCTUEL

Suite à notre action signatures de pétitions pour une prise en charge collective des déchets verts, nous avons été contacté par une Agence d'aide à la personne qui propose ses services pour un ramassage des déchets verts auprès de particuliers au prix de 20 € ~ (du jardin jusqu'à la déchetterie) à multiplier par le nombre de ramassage sur l'année. Ainsi, cette prise en charge individuelle pourrait coûter, selon nos estimations : (12x 20 = 140 €/an)

INTRODUCTION :

Le GIAM (Groupe d'Information Arrêt des Travaux Miniers) créé pour informer sur l'état, la situation et les conséquences suite à l'arrêt des travaux miniers – la tenue des terrains, l'ennoyage des vides miniers, la surveillance des pollutions résiduelles liées à l'exploitation (terrils, bassins à schlamms, hydrocarbures et autres métaux lourds ...) ainsi que le suivi des installations de dépollution ou de sécurisation mises en place par le BRGM.

Suivi du niveau du réservoir minier Centre et Est

Phase d'ennoyage des vides miniers encore en cours

- Débutée il y a plus de 4 ans, en juin 2006.
- Vitesse moyenne : 50 cm/j (24 cm/j en 2011)
- Débit d'ennoyage initial : 61,6 m³/mn
- Ennoyage inclus des exploitations allemandes de Geislautern et Warndt
- 155 Mm³ de vides résiduels à l'arrêt des exhaures
- Equilibre hydrostatique des différentes « bassines » en 2011 (aux pertes de charges près)
- Fin de l'ennoyage des vides miniers prévue en 2013 (sauf points hauts secteur Petite-Rosselle)

POMPAGE MINIER A SIMON (FORBACH) ET A VOUTERS (FREYMING –MERLEBACH)

Cadre réglementaire (A.P.)

Début du pompage : cote +80m NGF à Simon (en 2013 a priori) et cote +100m NGF à Vouters (en 2014 a priori)

- Préparer les stations de traitement de l'eau minière deux ans avant leur mise en service

Contraintes

- Le débit de débordement du réservoir minier ne doit pas excéder 0.31 m³/mn au puits Gustavschacht en Allemagne (cote +192m NGF).
 - Le réservoir minier ne doit pas dépasser la cote +193m NGF aux puits Vouters et Simon.
 - Respecter les seuils de rejet dans les cours d'eau pour les substances suivantes :
 - concentration en fer à la sortie du dispositif : < 2mg/L
 - concentration en manganèse à la sortie du dispositif : < 1 mg/L
- Les débits de pompage à terme seraient de 7.3 m³/mn à Simon et 8.3 m³/mn à Vouters*

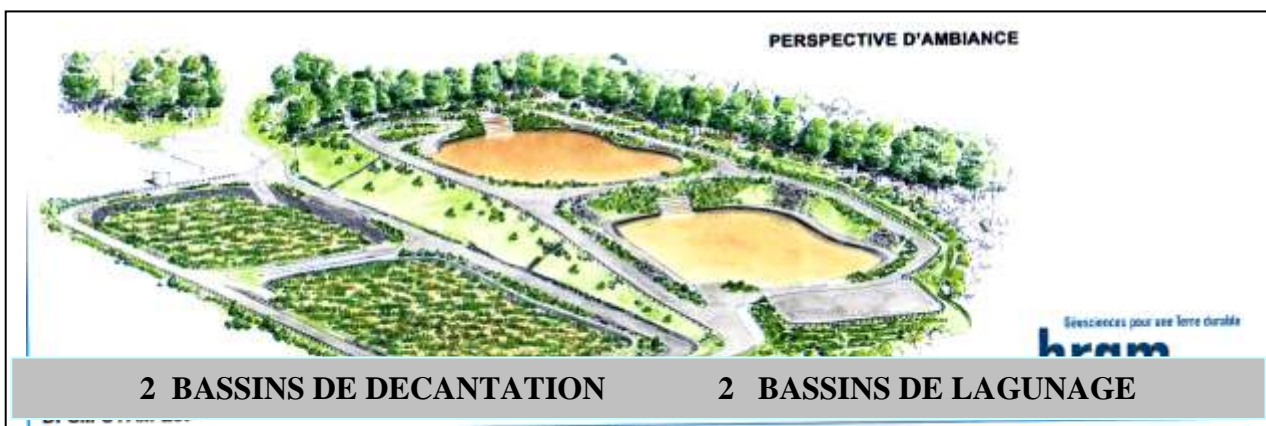
STATION DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT DES EAUX MINIERES DE SIMON

Configuration

- Station de pompage
- 2 cascades d'oxygénation
- 2 bassins de décantation
- 2 bassins de lagunage

Travaux

- Début des travaux de réalisation : 1er trimestre 2012
- Mise en service : 2ème semestre 2013



SURVEILLANCE DES NAPPES PHREATIQUES -- ANCIENNE COCKERIE DE MARIENAU -- PAR PIEZOMETRES -- ANCIENNES ICPE

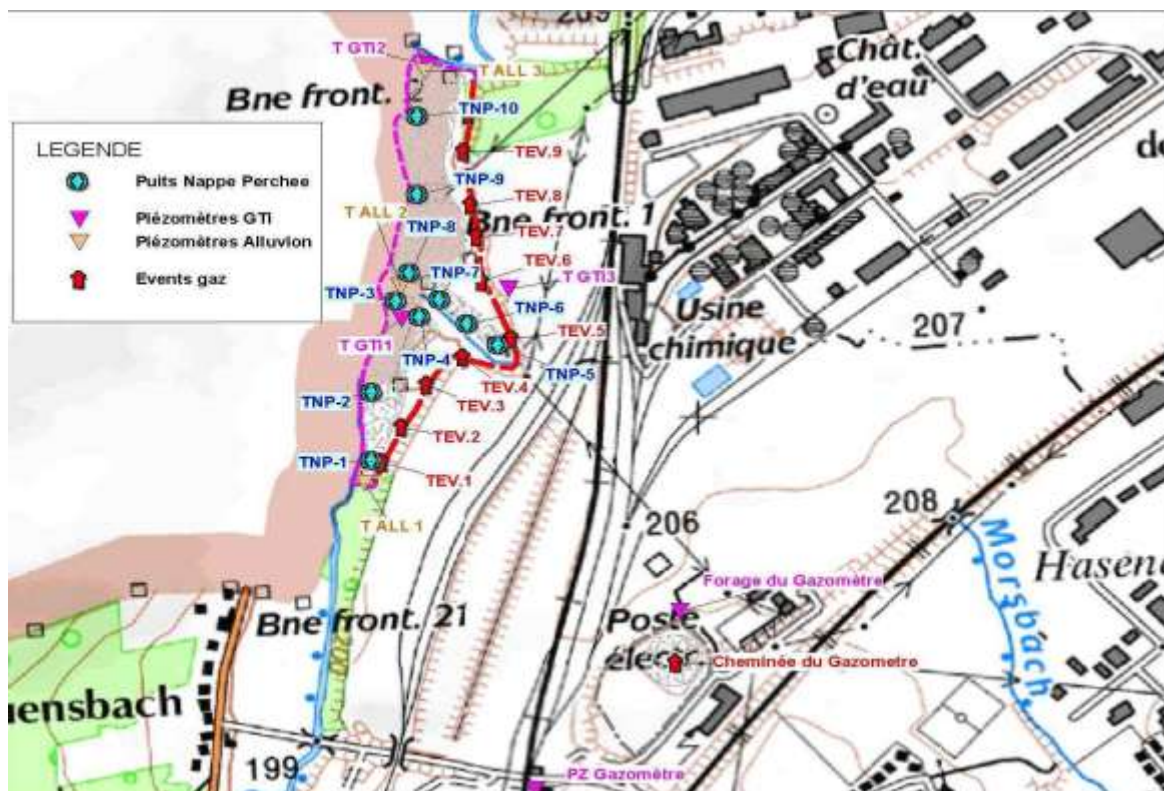
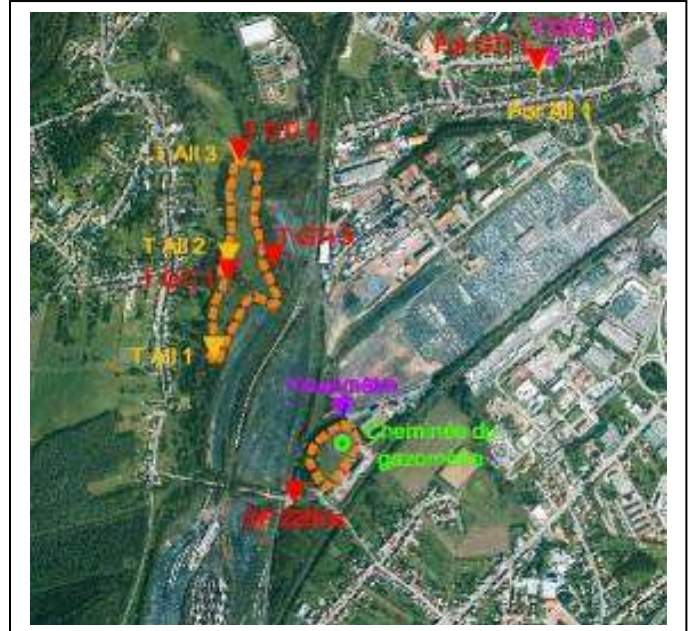
Le triangle de Marienau

- La nappe étant rabattue au niveau du site, les piézomètres GTi sont secs.
- Les piézomètres de la nappe alluviale sont secs également (pas d'horizon imperméable sous les alluvions)
- La nappe perchée (épaisseur : 1,5 m environ) diminue

- Les cours d'eau ne sont pas impactés par l'installation
- Les mesures sur les événements gaz confirment :
 - la présence de BTEX, naphtalène et styrène dans le confinement,
 - L'absence de ces éléments dans l'air ambiant

Le gazomètre de Marienau

- Stockage hermétique de terres polluées à l'intérieur des fondations de l'ancien gazomètre de Marienau.
- Surveillance: s'assurer que le niveau de la nappe reste suffisamment profond sous l'installation (90m mesuré en 2011)
- Prélèvements: sur le forage gazomètre au sein de la nappe des GTi en aval immédiat de l'installation.
- Le piézomètre amont SP228 bis a été remplacé par un nouvel ouvrage: PZ Gazomètre
- Les analyses réalisées en 2011 montrent la présence d'ammonium et de benzène.
- Une adaptation du dispositif de surveillance est à l'étude (nouveau piézomètre profond sur le secteur Marienau pour 2012).



Secteur Petite-Rosselle

Bassin de la carrière Simon :

• Après CdF : Au regard des enjeux de sécurité publique et environnementaux, compte tenu des études produites pas de nécessité d'évacuer tout ou partie du dépôt.

Surveillance toutefois en place afin de vérifier que l'impact éventuel, avec l'ennoyage de la carrière et modification du sens d'écoulement de la nappe, ne remet pas en cause les conclusions des études relatives à la préservation de la ressource en eau.

Le cas échéant, si l'origine minière est établie, des mesures appropriées seront mises en oeuvre dans le cadre de l'après mines

NB : Prescriptions de surveillance annulées par décision du TA de Strasbourg, contentieux en cours CA Nancy (AMME/MEDDTL)

• Par ailleurs : Autorisation d'exploiter les schlamms délivrée à la SNET au titre de la réglementation ICPE ;

Bassin Saint-Charles

• Après CdF : Au regard des enjeux de sécurité publique et environnementaux, compte tenu des études produites ---pas de nécessité d'évacuer tout ou une partie du dépôt.

--Travaux de mise en sécurité du site réalisés par CdF tels que prévus dans le DADT (Etudes A31996/A et 34208/B)

--- Prescriptions complémentaires fixées par l'art. 6-3 de l'AP1 n°2006-

DEDD/4-3 du 6 juin 2006 au titre de la police des mines concernant la mise en sécurité du site vis-à-vis de la gestion des eaux (IHS)

• Par ailleurs, renonciation formelle de la SNET à sa demande d'autorisation d'exploiter les schlamms du bassin Saint-Charles en 2011

--- Aucune obligation résiduelle de la SNET vis-à-vis du bassin Saint Charles

Bassin à schlamms St. Charles --- Recours au tribunal administratif de Strasbourg.

- **Recours pour excès de pouvoir.**
- **Mémoire en réplique.**

POUR:

1- **L'association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, ci-après FNE**, élisant domicile au 10 rue Barbier, 72 000 Le Mans, agissant conformément à ses statuts, représentée par monsieur Raymond Léost, régulièrement habilité à cet effet conformément aux statuts de l'association,

2- **L'association MIRABEL Lorraine Nature Environnement, ci-après MIRABEL LNE**, représentée par sa présidente Pascale COMBETTES, régulièrement habilitée à cet effet conformément aux statuts de l'association.

3- **L'association ADEPRA**, représentée par son président Helmut BIRTEL régulièrement habilité à cet effet (P.J.n°2), agissant conformément aux statuts de l'association.

CONTRE: L'arrêté du préfet de la Moselle du 29 septembre 2010 autorisant la destruction, l'altération, la dégradation et l'enlèvement de spécimens d'espèces animales et végétales protégées.

OBJET: Observations en réplique au mémoire de M. le préfet en date du 22 juillet 2011 et demande d'annulation de ladite autorisation dérogatoire





Communiqué de presse du 30 août 2012

INCENDIE CHEZ RECYLUX LE 28 AOUT 2012

Le problème de sécurisation du site de l'ancien gazomètre de la cokerie de Marienau est une nouvelle fois posé après l'incendie près du stockage enterré des hydrocarbures sulfurés de l'ancien gazomètre de la cokerie de Marienau ce samedi 27 août.

Samedi, en fin de matinée, d'impressionnantes fumées noires s'élevaient du site de l'ancienne cokerie de Marienau. ; plus précisément à proximité du bâtiment de l'ancienne compression du gaz de cokerie, lieu actuellement exploité par une entreprise de recyclage des métaux ferreux.

La fumée polluante de cet important nuage irritait les voies respiratoires des habitants et des automobilistes sur une zone intégrant Marienau et le bâtiment de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Cet incendie a également inquiété les riverains



Recylux -- 1^{er} bâtiment encore non arasé

de Morsbach dont certains, anciens cokiers, avaient une parfaite connaissance du danger représenté par les produits enfouis au droit de l'ancien gazomètre (environ 40 000T de produits sulfurés mélangés à des hydrocarbures).

Une bombe à retardement qui à moyen terme polluera les eaux souterraines, voire l'atmosphère, qui se trouve à une centaine de mètres d'une usine flambant neuf appelée à valoriser nos déchets ménagers fermentescibles en énergie propre, le gaz !

Par ailleurs, le sous sol dans cette zone est sillonné par d'anciennes canalisations contenant probablement encore des restes d'huile, sans oublier le Feeder gaz enterré qui passe à proximité.

L' ADEPRA avait déjà mis en lumière les solutions expéditives utilisées en guise de dépollution du site en le signalant aux instances ad hoc ainsi que dans le cadre de l'enquête publique du centre de méthanisation pour qu'une solution plus satisfaisante qui ne laisse pas à nos enfants un héritage sulfureux puisse être trouvée .



Site de l'ancienne cokerie de Marienau

Animations estivales 2011

Piscine de Sarreguemines.

La sortie à la piscine de Sarreguemines avec sa rivière rapide, son toboggan et ses multiples bassins est toujours très attendue par les jeunes de Petite Rosselle.

Pour maintenir la tradition et répondre à la demande, l'ADEPRA a encore cette année organisé deux après-midi piscine, l'une en juillet, l'autre en août.



Le soleil et la chaleur furent de la partie et nos jeunes rossellois en ont profité largement.

Un goûter sur l'herbe a naturellement clôturé chaque après-midi...

« Trop court, c'est trop court » ont clamé les jeunes. Il va donc falloir rallonger les séances !



Les jardins ouvriers du Winterhubel.

Début juillet, 18 jeunes ont visité les jardins ouvriers du Winterhubel sous la houlette de 2 jardiniers, de 2 membres de l'ADEPRA et d'un animateur. Le but de cette sortie était non seulement de faire visiter un endroit méconnu de Petite- Rosselle mais aussi de



les inciter à découvrir un passe-temps voire un métier.

Pratiquement tous les légumes de saison étaient représentés, ainsi que les herbes aromatiques et les élevages de poules et de lapins. On a parlé compost, pourquoi et comment utiliser l'eau de pluie et on ne peut que louer l'intérêt des jeunes visiteurs.

Un goûter à l'ombre a été offert par les jardiniers suivi d'un jeu pour vérifier les connaissances .Garçons contre filles,



le match fut très serré jusqu'à l'arrivée du bus et les adultes ont pu constater que, pour répondre aux questions posées, les 2 équipes faisaient souvent référence aux situations vécues pendant la visite des jardins.

Début août une deuxième visite fut organisée dans ces jardins pour les colons du mois d'août.

Encore une fois, l'intérêt manifesté par les jeunes a agréablement étonné les organisateurs.

A VOTRE BON CŒUR BRAVES CONSOMMATEURS

Lors des débats du projet de la loi de finances 2012, le Sénat s'est intéressé au droit à l'eau.

Un amendement a été adopté pour créer une taxe de solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement. « A hauteur de 1% des redevances collectées par les services d'eau, elle financera d'une part l'aide au paiement des factures d'eau pour les personnes en situation d'impayés, et d'autre part soutiendra, en amont, l'accès des plus démunis au service public de l'eau. Ce dispositif permettra de lutter contre la précarisation des ménages, de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir assumer les charges liées à leur logement.» nous informe directgestion.com.

De bonnes intentions(?) d'un côté du miroir et de l'autre côté, une politique de gestion de l'eau qui reste inchangée avec **le maintien de l'aide aux gros consommateurs-pollueurs** (maintien des abonnements et parts fixes), aide à laquelle participent nos Pauvres.

Actuellement et pour leur image de bienfaitrices, les grandes villes de France opèrent un prélèvement de quelques euros sur les factures, suivant la consommation, pour aider les pays pauvres.

igepac réclame la gratuité de l'ACCES à l'eau (suppression des abonnements et autres parts fixes), la gratuité de l'accès et non la gratuité du volume d'eau consommé.

Donc, nos Pauvres de France aident des pauvres du Tiers-Monde, mais à leur première facture impayée c'est la coupure d'eau, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire.



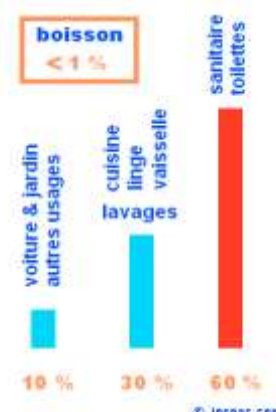
- Marianne et le droit à l'eau en 2011 - igepac.com

Que prévoit le Sénat ? Que les consommateurs d'eau fassent plus de social en payant encore un peu plus mais cette fois pour les pauvres de France, qui participeront d'ailleurs eux-mêmes à la collecte de ces fonds de solidarité.

N'oublions pas que ces pauvres participent déjà très largement à la collecte en faveur des gros consommateurs d'eau des activités professionnelles, via les parts fixes, et à une hauteur pouvant dépasser les 200 € par an

Quelques repères de consommations

- une toilette au lavabo : de 5 à 15 litres
- une douche de 5 mn : de 50 à 100 l
- un bain de 150 à 200 l
- une vaisselle à la main : 1 à 2 l par personne
- un lave-vaisselle : de 15 à 50 l par lavage
- un lave-linge : entre 50 et 150 l
- une chasse d'eau : de 5 à 10 l
- arrosage des pelouses : de 10 à 20 litres par mètre carré
- un lavage d'un véhicule : de 200 à 500 l



Belle Leçon sur l'environnement



Quand la vieille femme a choisi le sac en plastique pour ses produits d'épicerie, la caissière lui a reproché de ne pas se mettre au "vert". La caissière dit à la femme que sa génération ne comprenait tout simplement pas le mouvement environnementaliste; que seuls les jeunes allaient payer pour la vieille génération qui a gaspillé toutes les ressources! La vieille femme s'est excusée et a expliqué: " Je suis désolée, nous n'avions pas le **mouvement vert dans mon temps.**" Alors qu'elle quittait le magasin, la mine déconfite, la caissière en rajouta: " Ce sont des gens comme vous qui ont ruiné toutes les ressources. C'est vrai, vous ne considérez pas la protection de l'environnement dans votre temps!" Alors la vieille dame se retourna et admît qu'à l'époque, on retournait les bouteilles de lait, les bouteilles de vin et de bière au magasin. Le magasin les renvoyait à l'usine pour être lavées, stérilisées et remplies à nouveau; on utilisait les mêmes bouteilles à plusieurs reprises. À cette époque, les bouteilles étaient recyclées, **mais on ne connaissait pas le mouvement vert.** En mon temps, on montait l'escalier, on n'avait pas d'escaliers roulants dans tous les magasins ou dans les bureaux. On allait à l'épicerie à pied. On ne prenait pas sa voiture à chaque fois qu'il fallait se déplacer de deux coins de rue.

Mais, c'est vrai, on ne connaissait pas le mouvement vert.

À l'époque, on lavait les couches de bébé; on ne connaissait pas les couches jetables. On faisait sécher les vêtements dehors sur une corde à linge; pas dans une machine avalant des KWH. On utilisait l'énergie éolienne et solaire pour vraiment sécher les vêtements. À l'époque, on recyclait systématiquement les vêtements qui passaient d'un frère ou d'une sœur à l'autre.

C'est vrai ! on ne connaissait pas le mouvement vert.

À l'époque, on n'avait qu'une TV ou une radio dans la maison; pas une télé dans chaque chambre. Et la télévision avait un petit écran de la taille-le d'une boîte de pizza, pas un écran géant. Dans la cuisine, on s'activait pour préparer les repas; on ne disposait pas de tous ces gadgets électriques spécialisés pour tout préparer sans efforts, mais consommateurs de KWH.. Quand on emballait des éléments fragiles à envoyer par la poste, on utilisait des rembourrages comme du papier journal, pas des bulles en mousse de polystyrène ou en plastique. À l'époque, on utilisait du "jus de bras" pour tondre le gazon; on n'avait pas de tondeuses à essence. À l'époque, on travaillait fort physiquement; on n'avait pas besoin d'aller dans un club de santé pour courir sur des tapis roulants qui fonctionnent à l'électricité.

Mais, vous avez raison: on ne connaissait pas le mouvement vert.

À l'époque, on buvait de l'eau à la fontaine ou au robinet, quand on avait soif; on n'utilisait pas de bouteilles en plastique.

Mais, c'est vrai, on ne connaissait pas le mouvement vert.

À l'époque les enfants allaient à l'école à pied, au lieu d'utiliser la voiture familiale et maman comme un service de taxi de 24 heures.

La vieille dame avait raison : à son époque, on ne connaissait pas le mouvement vert; mais on vivait chaque jour de la vie dans le respect de l'environnement.

Une vieille dame.....

A vous et à tous ceux qui vous sont chers,
le comité de l'ADEPRA souhaite une

Bonne année 2012



dans un climat et un environnement meilleurs.



BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNEE 2012

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Cotisation annuelle : 12 Euros

Bulletin à envoyer avec chèque libellé au nom de l'ADEPRA à l'adresse ci-dessous :

**ADEPRA – Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Alentours
75 avenue de Schoeneck 57540 Petite-Rosselle -- tél. 03.87.85.89.47**